

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
**DÉPARTEMENT DE LA  
HAUTE-SAVOIE**

-----  
**Mairie de GRUFFY**

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Session ordinaire  
Mmes, MM. les Membres du Conseil municipal  
ont été convoqués dans la Salle de la Mairie de Gruffy, pour la réunion du

**VENDREDI 31 Mars 2026  
A 20h00**

Convocation envoyée le 27 mars 2026

Présents : Mesdames, Messieurs, Carole ABRARD-BROISIN, Marie-Pierre TRAVERS, Lionel SCATURRO, Anne-Sophie DAVIET, Christian ABRARD, Sarah MASSON, Walter CANDOTTO, Laurent RICHARD, Laetitia LALANNE, Nicolas DILY, FLOQUET Ulrich, GUERS François, ALLAM Mélinna, Robin PETIT-ROULET, Laurence DELERY, Cédric GUESDON, Églantine LEGER

Sont excusés : Mesdames Muriel Sanchez, Catherine Baron

Pouvoirs : 2 : Muriel Sanchez à Marie-Pierre Travers ; Catherine Baron à Carole Abrard-Broisin

## **COMPTE RENDU**

1. Election d'un secrétaire de séance : Mélinna ALLAM

### **Ordre du jour avec délibérations**

---

#### **1. Délégation du conseil municipal au maire**

Les délégations précédemment accordées lors du précédent mandat sont reconduites avec mise à jour.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son exposé, charge Madame le Maire pour la durée de son mandat de l'ensemble des délégations suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2° De procéder, dans la limite de 600 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

3° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

4° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

5° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

6° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

7° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

8° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

9° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

10° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts

11° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

12° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

13° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

14° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, notamment pour la constitution de partie civile et ce en 1ère instance, en appel ou en cassation ;

15° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 15 000 € ;

16° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

17° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

18° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 400 000 € ;

19° D'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme lorsque le montant de la Déclaration d'Intention d'Aliéner est inférieur à 50 000 € ;

20° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ;

21° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

22° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, par 16 voix pour et 3 abstentions (Mme DELERY Laurence, M. GUESDON Cédric, M. PETIT-ROULET Robin) ;

DECIDE de charger Madame le Maire, pour la durée de son mandat, de l'ensemble des délégations précitées.

## **2. Désignation des membres titulaires et suppléants au Syndicat de l'Ecole Maternelle intercommunale (S.E.M.I.)**

Le SEMI assure la gestion des frais de fonctionnement et d'investissement. Les trois communes contribuent à son financement au prorata du nombre d'élèves scolarisés.

Représentants pour la commune de Gruffy :

- Titulaires : Carole Abrard-Broisin, Ulrich Floquet et Lionel Scaturro.
- Suppléant : Cédric Guesdon.

Vote : Adopté à l'unanimité.

## **3. Election des délégués au Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby (SIPA)**

Le Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby est composé de 7 communes (Alby, Gruffy, Allèves, Héry, Chainaz, St Sylvestre et Chapeiry) sur les 11 communes de l'ex Communauté de Communes du Pays d'Alby qui a été rattachée en 2017 à la Communauté d'Agglomération du Grand Annecy.

Représentants pour la commune de Gruffy :

- Titulaires : Carole Abrard-Broisin, Ulrich Floquet et Abrard Christian.
- Suppléante : Marie-Pierre Travers.

Vote : Pour 15, Contre 0, Abstentions 4 (Robin PETIT-ROULET, Laurence DELERY, Cédric GUESDON, Églantine LEGER)

M. Petit-Roulet questionne la Maire sur les points évoqués en réunion du SIPA le 30/01/26.

Madame la Maire répond que les enjeux autour du SIPA sont très importants, en termes de finances et de gouvernance. L'ensemble des élus souhaite retrouver un fonctionnement apaisé et constructif au service du pays d'Alby et de ses habitants. Le budget 2026 sera le premier dossier sur lequel les élus vont travailler. Afin de consolider pour l'avenir ce budget, des solutions pérennes vont être recherchées pour construire cet équilibre. Un travail avec les communes du Pays d'Alby non-membres aujourd'hui du SIPA est une piste à explorer. Un des objectifs serait que plusieurs d'entre elles reviennent au SIPA.

Mme Léger demande si le fait de proposer l'adhésion à de nouvelles communes ne pourrait pas créer des difficultés concernant la crèche qui manquerait peut-être alors de places.

Madame la Maire note cette question pour le travail à venir dans les instances du SIPA.

M. Petit-Roulet Robin souligne que, compte-tenu du résultat de l'élection l'équipe Gruffy Demain aurait attendu un poste de titulaire au SEMI ou au SIPA.

## **4. Désignation des délégués au P.N.R. des Bauges**

PNR (Parc Naturel Régional) du Massif des Bauges.

Notre commune fait partie des 71 communes du Parc Naturel Régional des Bauges (22 en Haute-Savoie). Le PNR joue un rôle très important dans la préservation des espaces naturels et des écosystèmes.

La charte 2025-2040 qui a été coconstruite avec les acteurs locaux fixe les orientations du projet de territoire, ainsi que les mesures et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs. Nous partageons les 3 grands objectifs fixés :

- La pleine santé environnementale
- La sobriété de l'utilisation des ressources naturelles
- Le développement d'un territoire singulier, accueillant et créatif.

Représentants pour la commune de Gruffy :

- Titulaire : Lionel Scaturro.
- Suppléant : Laurent Richard

Vote : Pour 16, Contre : 0, Abstentions : 3 (Robin PETIT-ROULET, Laurence DELERY, Cédric GUESDON).

## **5. Composition du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)**

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) intervient sur les questions sociales, et notamment dans le soutien aux personnes en difficulté. Il gère aussi l'EHPAD Pierre Paillet.

Election de 16 représentants issus de 2 collèges : les élus et les personnes désignées.

Membres élus : Carole Abrard-Broisin, Marie-Pierre Travers, Sarah Masson, Anne-Sophie Daviet, Laetitia Lalanne, Laurent Richard, Laurence Delery, Robin Petit-Roulet.

Membres désignés : Jennifer Desbiolles, Laurence Paccard, Caroline Rougemont, Frédérique Anselme, David Crochet, Anne-Marie Vanderkam,

2 personnes restent à désigner au prochain conseil faute de proposition de la liste Gruffy Demain.

Vote : Adopté à l'unanimité.

## **6. Election de la commission d'appel d'offre**

La commission d'appel d'offre joue un rôle essentiel pour s'assurer que les marchés sont passés en totale conformité avec les dispositions légales et réglementaires. La Maire est présidente de droit.

Election :

Deux listes de 4 personnes (3 Titulaires, 1 Suppléant) sont candidates.

Liste Gruffy Ensemble : Ulrich Floquet, François Guers, Walter Candotto, Suppléant : Nicolas Dily

Liste Gruffy Demain : Robin Petit-Roulet, Cédric Guesdon, Églantine Léger, Suppléante : Laurence Delery

Vote : Scrutin à bulletin secret, à la proportionnelle au plus fort reste.

Liste Gruffy Ensemble : 15 voix

Liste Gruffy Demain : 4 voix

Sont élus : Titulaires : Ulrich Floquet, François Guers, Eglantine Léger ;

Suppléant : Nicolas Dily

## **7. Commission de contrôle des listes électorales**

La commission de contrôle des listes électorales a en charge d'actualiser les listes électorales et la transparence doit être de rigueur avant chaque scrutin.

Cette commission doit, comme la commission d'appel d'offre, être placée sous le signe de la pluralité. Madame la Maire indique que 5 personnes siégeront pour une durée de 3ans.

Pour Gruffy Ensemble : Carole Abrard-Broisin, Ulrich Floquet, Laurent Richard

Pour Gruffy Demain : Cédric Guesdon, Robin Petit-Roulet

Vote à l'unanimité

## **8. Délibération relative à la création et à la composition des commissions municipales**

Les commissions municipales suivantes sont créées. Elles recouvrent l'ensemble des thématiques communales.

1. Action sociale, « Bien vieillir », CCAS :  
Marie-Pierre Travers, Anne-Sophie Daviet, Laurent Richard, Sarah Masson, Laurence Delery, Robin Petit-Roulet
2. Aménagement et urbanisme, Voirie, Travaux :  
Ulrich Floquet, Walter Candotto, Nicolas Dily, Melinda Allam, Marie-Pierre Travers, Laurence Delery
3. Petite enfance, Jeunesse, Education, Sport, Culture :  
Ulrich Floquet, Muriel Sanchez, Laetitia Lalanne, Sarah Masson, Lionel Scaturro, Cédric Guesdon, Eglantine Léger
4. Animation, Mémoire, Patrimoine :  
Muriel Sanchez, Laetitia Lalanne, Catherine Baron, Sarah Masson, Robin Petit-Roulet
5. Activité économique : Commerces, Artisanat, Tourisme  
Marie-Pierre Travers, Sarah Masson, Melinda Allam, Catherine baron, Eglantine Léger
6. Milieu naturel, Développement durable  
Lionel Scaturro, Laurent Richard, François Guers, Cédric Guesdon, Robin Petit-Roulet
7. Sécurité, Entretien, Transports, Mobilités douces  
Ulrich Floquet, Lionel Scaturro, Laurent richard, Cédric Guesdon

Chaque commission sera présidée par Madame la Maire.

Un compte rendu annuel des travaux de chaque commission sera présenté au conseil municipal et porté à la connaissance de la population.

Les commissions extramunicipales seront créées, composées des membres du conseil municipal et de membres extérieurs au conseil municipal : les habitants du village candidats pour s'engager sur une thématique de travail. M. Petit-Roulet demande sur quels critères ces personnes seront choisies.

Madame la Maire indique que l'expertise dans le domaine sera à rechercher, mais nous espérons pouvoir accueillir toutes les bonnes volontés.

Les questions spécifiques à l'agriculture seront abordées dans le cadre d'une commission composée des membres du conseil municipal et de l'ensemble des agriculteurs de la commune.

## **9. Indemnités de fonction du maire et des adjoints**

Cette indemnité de fonction est une juste reconnaissance de l'engagement des élus municipaux pour leur commune.

L'indemnité de la maire est fixée automatiquement à 55,7% de l'indice 1027 de la Fonction Publique (2289,56€ brut).

Pour les adjoints, le taux maximum est de 21,38% de l'indice 1027 (878,83€ brut).

Madame Léger demande si cette indemnité est identique à celle allouée dans le précédent mandat.

Madame la maire indique qu'elle applique la loi du 22 décembre 2025. Elle propose de retenir ce taux de 21,38%.

Vote : adopté à l'unanimité.

## **10. Nomination et indemnités de fonction d'un conseiller délégué**

Madame la Maire rappelle sa décision formulée lors du conseil municipal du 20 mars dernier de procéder à la nomination d'un conseiller délégué aux travaux.

Une délégation a été signée à Walter Candotto dont les attributions sont les suivantes : Travaux, Bâtiments communaux, Voierie, Chantiers participatifs.

Cette nomination va permettre la réalisation de travaux dans notre commune sans recourir à des entreprises. Ces travaux d'entretien et de sécurisation seront menés sous l'autorité et l'expertise de Walter Candotto, avec les deux agents techniques. Les économies réalisées tout au long de l'année seront importantes.

Mme la Maire propose que Walter Candotto perçoive, au titre de sa délégation, une indemnité de même niveau que les adjoints, soit fixée à 21,38% de l'indice 1027 de la fonction publique.

M. Petit-Roulet fait remarquer que cette dépense n'est pas inscrite au budget 2026 de la commune.

Mme la Maire indique que les crédits nécessaires seront inscrits au budget par une décision modificative lors du prochain conseil comme cela est prévu dans les textes.

Mme la Maire informe le conseil qu'il sera amené à procéder cette année à des décisions modificatives pour adapter ce budget au réel de la vie de la commune. C'est une conséquence du vote du budget le 6 mars dernier par la mandature précédente.

Robin Petit-Roulet remercie Walter Candotto pour son travail et demande comment la commune est protégée s'il arrive un accident à M.Candotto. M.Candotto répond qu'il est assuré.

Vote : Pour 18, Abstention : 1 (Robin Petit-Roulet)

### **Questions diverses :**

Madame la Maire indique qu'elle souhaite faire un point d'actualité à la fin de chaque conseil lors des questions diverses.

#### **La salle haute de la mairie :**

Nicolas Dily informe qu'il s'agit d'une belle salle qui occupe tout le plateau supérieur de la mairie. Aujourd'hui, une isolation est visible au sol. Les alimentations sont disponibles. Il existe un début de mezzanine. Les murs extérieurs sont à isoler.

Laeticia Lalanne demande si une issue de secours existe.

Nicolas Dily répond qu'aujourd'hui on constate l'existence de deux portes côté Est du bâtiment. Présentation des photos aux membres du conseil.

Walter Candotto indique que l'on ne sait pas si la dalle a été renforcée et qu'il faudra initier une expertise pour savoir ce qu'il en est.

#### **Chantier de rénovation maison Dalby :**

Walter Candotto assure le suivi du chantier pour la commune.

Walter Candotto indique que sur la terrasse de l'étage 1 étaient prévus l'installation des groupes froids côté Nord. Coté Est, en rez-de-chaussée une sortie avec un moteur de compensation. Dans la maison à l'étage, à l'intérieur, un local technique pour mettre des moteurs d'extraction. L'implantation de ces machineries a deux conséquences : des nuisances pour le voisinage côté EST et une dévaluation très importante de tout l'étage du bâtiment. Nous souhaitons envisager l'installation d'un local technique qui ne prendra pas de place de parking. Les architectes et le maître d'œuvre travaillent en ce sens.

M. Petit-Roulet Robin demande que le coût potentiel des modifications demandées soit présenté lors du prochain conseil municipal.

François Guers souhaite que ne soit pas créé de litige avec le voisinage (pas d'étude de nuisance au préalable). Il informe le conseil que la situation économique du chantier est un grand point interrogation. Un point précis sur les dépenses engagées et prévisionnelles a été demandé au maître d'œuvre.

Robin Petit-Roulet indique que la question de la date de l'ouverture est un enjeu pour le porteur de projet et souhaite que celui-ci soit reçu.

Madame la Maire indique qu'un rendez-vous a été pris avec Biocoop. Le chantier a pris beaucoup de retard. Il faut rechercher les meilleurs délais pour l'ouverture en fonction des aménagements restant à réaliser.

M. Petit-Roulet Robin demande à ce que le conseil municipal rencontre la personne qui porte le projet Biocoop lors de sa prochaine assemblée.

#### Fonctionnement de la mairie :

Les deux secrétaires exercent dans un contexte dégradé du fait que la mairie n'a plus de secrétaire général depuis la fin de l'été. Une secrétaire générale itinérante intervient un jour par semaine (existante avant l'installation du nouveau conseil). Un recrutement est initié.

#### Pompiers :

Ulrich Floquet relate l'invitation du centre de Gruffy. Présentation des locaux, des missions, du matériel et modes de fonctionnement.

#### Rencontre avec les Finances Publiques :

Madame la Maire informe le conseil de la demande d'un audit des finances de la commune (le dernier audit date de 2008). Nous en rendrons compte en conseil.

#### Personnel municipal :

Marie-Pierre Travers relate la rencontre avec les agents municipaux intervenant à l'école. Une équipe unie, au service des élèves, afin d'offrir un accueil de qualité dans les différents temps de l'enfant à l'école. Pour information : 167 repas sont servis quotidiennement.

#### Conseil communautaire du Grand Annecy :

Démission de Carole Abrard-Broisin. Christian Abrard siègera pour la commune.

#### Demande de subvention :

Madame la maire informe le conseil que la DETR (Dotation d'équipement des Territoires Ruraux) n'a pas été demandée ni pour 2025 ni pour 2026 auprès de Mme la Préfète par la mandature précédente.

Églantine Léger demande ce qu'aurait représenté financièrement cette DETR.

Christian Abrard répond que sur un total estimé à ce jour du projet Rénovation Dalby d'environ 1,8M€ nous aurions pu obtenir environ 25% du montant, soit 400 000 € de DETR.

Séance du Conseil Municipal levée à 22h00

**La Secrétaire de séance,  
Mélinda ALLAM**



**La Maire,  
Carole ABRARD-BROISIN**

